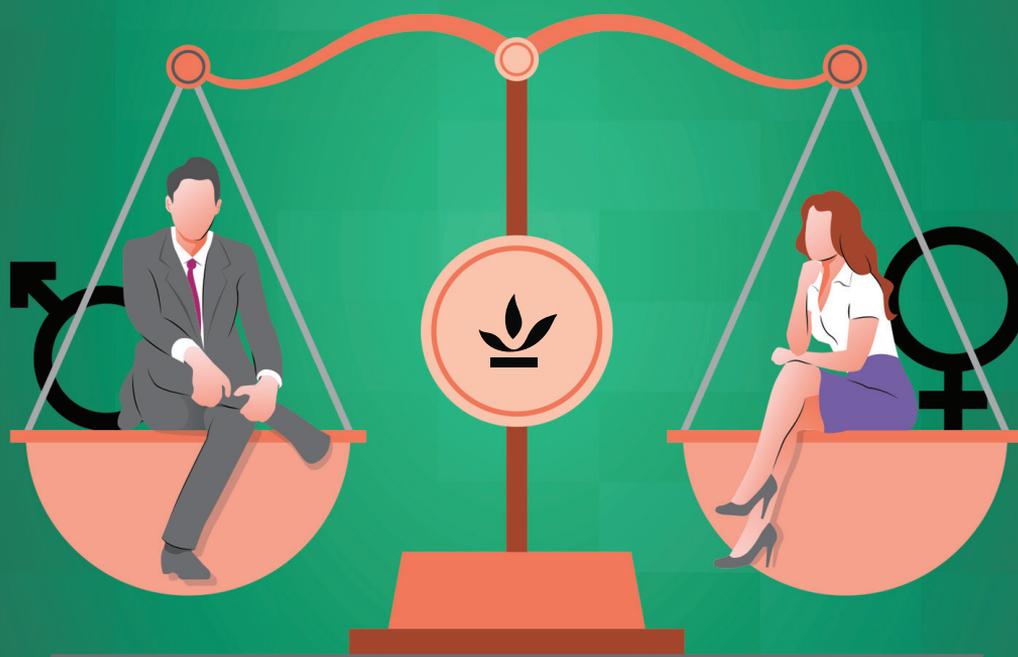


Politique Sensible au Genre du Groupe Crédit Agricole du Maroc



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

Edition 2024

La Constitution marocaine prévoit l'égalité de genre dans plusieurs de ses articles. En particulier, l'article 21 de la Constitution précise que "la loi organise le droit des femmes à l'égalité de droits et de chances avec les hommes, notamment en matière de droit de la famille, de droit du travail et de droit électoral".

Toutefois, aujourd'hui, la proportion des femmes dans la population active reste inférieure à celle des hommes. En effet, alors que les femmes constituent plus de la moitié de la population, celles-ci n'ont toujours pas accès aux mêmes droits que les hommes et notamment en termes d'opportunités d'emploi, de capacités de financement ou d'inscription dans l'économie formelle. Force est de constater qu'aujourd'hui au Maroc, **20% des femmes**⁽¹⁾ participent à l'économie nationale et seulement **17% d'entre elles sont bancarisées**⁽²⁾, ce qui représente une perte estimée entre **22 et 29% du PIB**⁽³⁾.

De même, les femmes sont plus exposées au risque de rencontrer des difficultés pour ouvrir un compte ou pour accéder à un produit ou service bancaire et financier. Plusieurs raisons expliquent cela : Le manque de documents d'identité, le faible niveau d'alphabétisation, la faible autonomie financière, les stéréotypes de genre et enfin l'accessibilité physique limitée ou l'indisponibilité de services financiers dans certaines régions.

De plus, les normes sociales définissant la répartition des rôles et responsabilités au sein des communautés rurales peuvent également constituer un défi à l'autonomisation des femmes. En effet, alors que l'utilisation des services financiers est souvent conditionnée par l'accès à des revenus réguliers, seulement 1% des femmes rurales sont propriétaires de terres agricoles au Maroc. Quand elles travaillent dans des entreprises privées ou dans le secteur public, les femmes sont sous-représentées dans les postes de décision, et sont confrontées à des discriminations économiques et sociales en raison de leur sexe.

Convaincu que la promotion de l'égalité des chances est l'un des vecteurs d'autonomisation des femmes, et qu'il constitue un levier de développement socio-économique national, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage contre toutes pratiques discriminatoires basées sur le genre dans l'ensemble de son processus de financement, de ses opérations bancaires et au sein de son organisation. Cette politique vise ainsi à promouvoir l'équité professionnelle des genres dans la gouvernance et les structures organisationnelles du Groupe. Si l'ambition du Groupe est la réintégration d'une population jusqu'à présent exclue en raison de son genre, cette politique se veut d'abord inclusive et produisant des impacts positifs tant pour les femmes que pour les hommes.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage à fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'équité professionnelle, d'inclusion financière et d'autonomisation économique des femmes et en particulier en milieu rural, dans le cadre de ses plans stratégiques. Afin de porter l'engagement au plus haut niveau, cette politique est appuyée par le Directoire.

(1) 20% des femmes participent à l'économie nationale : Source HCP, « La femme marocaine en chiffres, 2020 : Evolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles », p. 61, janvier 2021.

(2) 17% d'entre elles sont bancarisées à Stratégie Nationale pour l'Inclusion Financière, Bank Al Maghrib – Ministère de l'Economie et des Finances, 2019.

(3) 22 et 29% du PIB à Rapport sur le Coûts économiques des inégalités de genre dans le marché du travail au Maroc, ONU Femmes – Ministère de l'Economie et des Finances, p. 92, Février 2021.

PRINCIPE 1 : L'INCLUSION ECONOMIQUE COMME LEVIER D'AUTONOMISATION DES FEMMES

Les femmes contribuent massivement à l'économie informelle mais en raison de leur triple responsabilité dans les sphères professionnelle, familiale et sociale, par rapport aux hommes, il est souvent plus difficile pour celles-ci de profiter de nouvelles perspectives économiques. A cette fin, la présente politique pour la promotion de l'égalité des genres du Groupe Crédit Agricole du Maroc vise à favoriser l'autonomie économique des femmes au Maroc, en mettant l'accent sur deux axes d'intervention :



- L'accès au financement et à un appui commercial pour les entreprises respectant la parité de genre,
- L'accès des femmes à l'emploi et aux compétences.

L'action du Groupe ciblera l'accompagnement du leadership féminin, défini comme la création par des femmes de leurs propres entreprises, comme l'une des solutions à la génération de revenus et d'autonomisation économique, permettant dans le même temps de créer davantage d'emplois et de développer plus généralement le secteur privé. L'engagement du Groupe ciblera également l'employabilité féminine à travers l'appui aux entreprises ayant plus de 30% de femmes salariées. Enfin, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'efforcera de :

- Développer des produits et services financiers innovants inclusifs et adaptés selon les principes « gender lens », et notamment : Comptes bancaires, services de gestion de patrimoine, cartes de crédit, canaux digitaux, micro-crédit, etc.
- Mettre en place un dispositif approprié à la protection de la clientèle féminine tenant compte de ses spécificités.

Aligné avec la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) et conscient de l'importance de l'accompagnement non financier, le Groupe Crédit Agricole du Maroc emploiera l'éducation financière comme vecteur d'émancipation des femmes. Il s'agit de formations interactives et participatives, visant à sensibiliser les bénéficiaires à l'importance et à l'utilité des services bancaires et financiers.

PRINCIPE 2 : LA LUTTE CONTRE LA VULNERABILITE DES FEMMES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

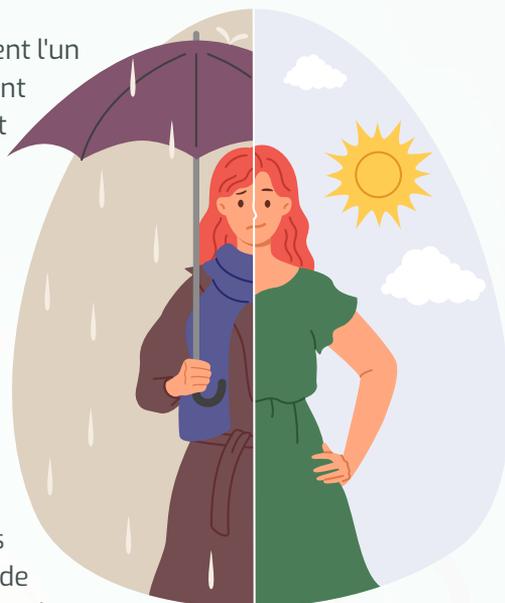
Le changement climatique n'est pas seulement l'un des plus grands problèmes d'environnement et de développement auquel le monde est aujourd'hui confronté. C'est un défi qui aura des impacts critiques sur les droits de l'homme et les inégalités, y compris l'inégalité entre les sexes.

Les femmes sont souvent plus vulnérables aux effets du changement climatique en raison de leur statut socioéconomique et de leur genre.

Les femmes sont souvent responsables de la gestion de l'eau, de l'alimentation et de l'hygiène au sein de leur famille, ce qui peut les exposer à des risques accrus lorsque le changement climatique affecte ces éléments.

Au Maroc, les femmes ont moins accès aux ressources, aux opportunités et aux moyens de production, ce qui les rend plus vulnérables aux aléas causés par le changement climatique et ce, surtout dans le monde rural.

La promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes est en adéquation avec les principes fondamentaux du Groupe en faveur d'une transition verte, durable et inclusive. C'est pourquoi, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage à mettre les opportunités économiques vertes à la portée des femmes comme des hommes, sans discrimination de genre leur permettant ainsi de participer pleinement à la lutte contre le changement climatique et de mieux s'y adapter.



PRINCIPE 3 : L'EQUITE PROFESSIONNELLE HOMME-FEMME.

Alignée sur les principes figurant dans l'engagement 4 de la charte RSE du Groupe, portant sur la « diversité et équité des genres », la présente politique rappelle l'objectif de l'institution de renforcer une approche inclusive dans le recrutement, la promotion, l'accès à la formation et la rémunération équitable.



Parallèlement, le Règlement Intérieur du Personnel du Crédit Agricole du Maroc mentionne au niveau de son article 2-1 « Droits des Agents » que tout agent a droit « au respect des égalités des chances entre les deux sexes conformément à la réglementation en vigueur ».

Pour ce faire, les conditions doivent être réunies pour que les femmes bénéficient non seulement des mêmes chances que les hommes dans la promotion et l'évolution à des postes clés, mais également d'un cadre promouvant le leadership féminin. De même, la banque s'engage dans l'amélioration de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage à assurer une représentativité satisfaisante des femmes dans ses effectifs globaux à travers des actions proactives pour améliorer la part des femmes notamment les fonctions d'encadrement, dans les points de vente, mais également dans ses instances de gouvernance.

Le Groupe adopte une politique de tolérance zéro à l'encontre de toute forme de violence au travail, y compris verbale et/ou physique et notamment les harcèlements sexuels et moraux et vise à prévenir toute forme de discrimination au travail, sous peine de sanction voir même de poursuite judiciaire.

PRINCIPE 4 : LE DIALOGUE PERMANENT AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, signataire depuis 2018 du Pacte Mondial des Nations Unies, s'est engagé à aligner ses activités et stratégies sur les dix principes universellement acceptés dans les domaines des droits de l'homme, du travail et de l'environnement.

Reconnaissant que la question du genre est fondamentalement holistique, la présente politique sensible au genre du Groupe entend appréhender l'écosystème dans lequel les femmes évoluent dans sa globalité.



Engager un dialogue ouvert avec les parties prenantes, peut être bénéfique sur de nombreux aspects, notamment :

- En améliorant la compréhension et la sensibilisation des enjeux de genre ;
- En renforçant durablement la coopération et la coordination des acteurs impliqués dans les projets liés au genre ;
- Et enfin en favorisant l'inclusion et la participation des femmes et des groupes sous-représentés dans les décisions et les activités liées au genre. C'est pourquoi, le Groupe Crédit Agricole du Maroc privilégiera l'ouverture de discussions avec les partenaires pertinents, afin de réajuster sa réponse aux besoins de ses parties prenantes, tant internes grâce à la participation de son capital humain et de ses clients ; qu'externe avec les pouvoirs publics, organismes régulateurs, organisations de la société civile, etc.

PRINCIPE 5 : LA COMMUNICATION SUR LES PERFORMANCES ET L'ÉVALUATION DES IMPACTS

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage à se doter d'un comité en charge de suivre la mise en œuvre de la présente politique, d'être force de proposition et d'orienter les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Afin de suivre l'atteinte des objectifs tant internes et qu'externes du groupe ainsi que l'impact des actions sur la population ciblée, un système de collecte de données formalise la consolidation des indicateurs sexospécifiques propres à nos activités.



Le reporting des principales actions sera mené sur deux volets : en entreprise pour la promotion de l'équité de genre et vis-à-vis de la clientèle pour l'inclusion financière et l'autonomisation économique des femmes. Ce reporting sera transmis périodiquement au Directoire pour soumission au comité d'audit.

Enfin, une publication annuelle divulguera les pratiques et réalisations en matière de promotion de l'équité de genre, de l'inclusion financière et de l'autonomisation économique des femmes et sera notamment adressée à Bank Al Maghrib.